

**AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE PROJET  
DE SCOT DE LA REGION MULHOUSIENNE, ARRETE LE 26 MARS 2018**

Le projet de SCOT de la Région Mulhousienne, arrêté par délibération du Comité Syndical du 26 mars 2018, appelle les observations suivantes du Conseil départemental du Haut-Rhin.

◆ **Les équipements**

*Equipements d'accueil de la petite enfance :*

Concernant l'offre d'accueil de la petite enfance, les données mentionnées en pages 147 et 149 du rapport de présentation peuvent être actualisées comme ci-dessous :

Le nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant atteint 16 places pour 100 enfants de moins de 3 ans dans la Région Mulhousienne, alors que le ratio est de 17 places pour 100 enfants pour la France entière. Le nombre de places disponibles auprès des assistantes maternelles est supérieur à la moyenne française avec 39 places pour 100 enfants de 0 à 3 ans (33 places en 2014 pour la France entière).

Au niveau des chiffres clés, en 2015 :

- 4138 places auprès d'assistantes maternelles
- 1904 places en structures d'accueil collectif
- 47 structures d'accueil collectif

*Equipements pour personnes âgées*

Au niveau des données relatives à l'accueil des personnes âgées, la région mulhousienne enregistrait 2 258 places en EHPAD en 2015 et le taux d'équipement en lits médicalisés atteint 97,8 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus.

La carte actualisée des établissements d'accueil pour personnes âgées dans le Haut-Rhin en 2016 figure sur la page suivante.

◆ **L'environnement :**

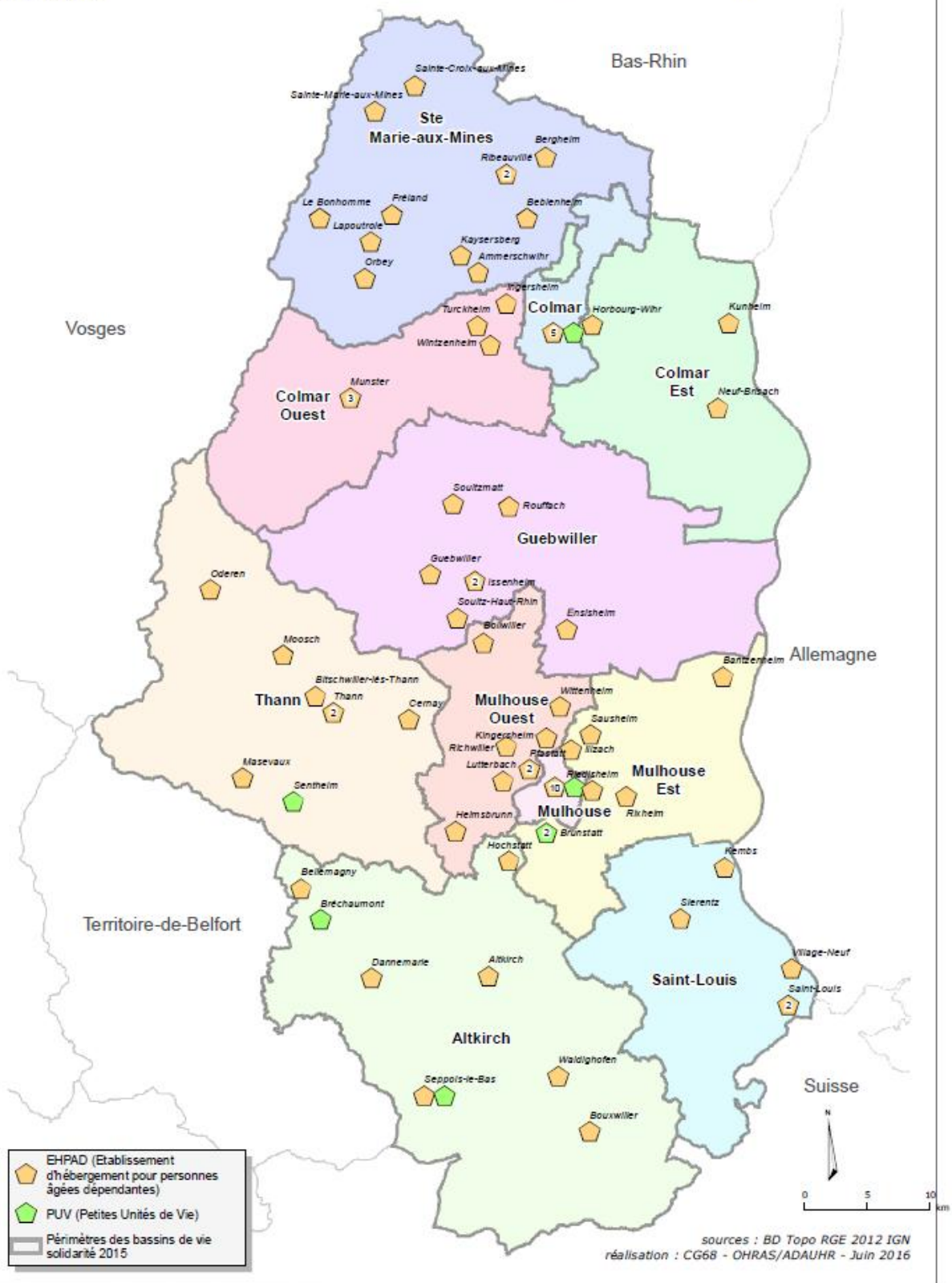
*Les Espaces Naturels Sensibles*

Le Département du Haut-Rhin a créé une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur la commune d'Illzach, lors de la Commission Permanente du 6 octobre 2017. Cet ENS mérite donc d'être mentionné dans le SCOT (cf. carte de l'ENS d'Illzach ci-après et rapport et délibération du 6 octobre 2017 joints en annexes).

*Les sites et sols pollués*

A titre d'information, les fiches de synthèse des principaux sites de décharges sont jointes en annexe.

## Etablissements d'hébergement pour personnes âgées - Département du Haut-Rhin



Zone de Prémption Espace Naturel Ser  
Parcelle Zone de



### ◆ **Les infrastructures routières et de transports**

Au niveau des infrastructures routières (DOO pages 65 – 66), plusieurs modifications sont à apporter :

- Remplacer RD 43 par RD 430 concernant le réaménagement de l'échangeur de la Mertzau, dans les prescriptions du DOO en page 65,
- Compléter la pacification de la RD430 en ajoutant la RD429, en cohérence avec la carte page 66 du DOO où ces deux axes sont identifiés
- Sur la carte des projets et enjeux en page 66 du DOO :
  - Différencier dans la légende, les projets départementaux (projet de liaison Alkirch-Mulhouse-Burnhaupt et A35-RD83) de ceux de l'Etat inscrits au PDMI (mise à 2 x 3 voies de l'A36).
  - Prolonger le projet de liaison entre l'A35 et la RD 201 à hauteur d'ENSISHEIM jusqu'à la RD 83 ou la RD 430 : en effet, le programme d'aménagement du Département porte sur une liaison entre l'A35 et la RD 83, dont le tronçon entre l'A35 et la RD 201 constitue la première phase (cf. annexes rapport et délibération du 4 septembre 2009). En fonction des études à mener, le Département n'exclue pas la possibilité d'effectuer cette connexion via la RD 430.
  - Mettre à jour les tronçons réalisés sur le ring mulhousien : le bout de RD 66 à Riedisheim et le tronçon central ne sont plus en travaux.
  - Ajouter dans la liste des autres projets, le réaménagement du carrefour du Château d'eau dont les études sont actuellement menées par le Département. Ce projet figure sur la carte avec un point d'interrogation qu'il convient donc de remplacer par une numérotation.

### ◆ **Le tourisme :**

Le SCOT arrêté réaffirme la nécessité de conforter les atouts touristiques et culturels de la Région Mulhousienne parmi lesquels le grand site touristique d'Ungersheim/ Pulversheim constitué de l'Ecomusée, du Parc du Petit Prince et du Carreau Rodolphe. Le projet de connexion entre les trois entités est bien pris en compte dans les prescriptions du DOO.

Le diagnostic commercial évoque en page 10 le projet de reconversion du Bioscope par un parc à thème autour du Petit Prince. Ce projet est réalisé.

Les parties relatives au tourisme durable ou au tourisme et au sport en pages 157 à 159 du rapport de présentation auraient pu davantage développer sur la thématique de l'itinérance pédestre et cyclable. L'agglomération dispose du label « Territoire cyclotouristique » qui assure un bon accueil des cyclotouristes. Ce point aurait pu être mentionné. Les cyclotouristes enregistrent globalement des durées de séjours plus longues et un panier de dépenses plus élevé que les touristes se déplaçant en voiture.

Dans l'ensemble, le renforcement du maillage destiné aux déplacements pédestres ou cyclables est abordé sous l'angle des déplacements du quotidien, sans mentionner l'usage touristique.

## ***Annexes***

- Rapport et délibération du 6 octobre 2017 concernant la création de zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles à Buschwiller et Illzach ;
- Rapport et délibération du 4 septembre 2009 concernant la liaison A 35 - RD 83 à hauteur d'Ensisheim - 1<sup>ère</sup> phase A 35 - RD 201 - Programme AX111 Millésime 2007.